

**Libellé :****Déplacement d'un compteur électrique (56kVA < P ≤ 100kVA)****Description :**

Cette prestation comprend :

- le déplacement du technicien
- le remplacement du compteur
- la mise en service du compteur (voir travaux préparatoires)

**Travaux préparatoires à réaliser par le client :**

- libérer le local des compteurs
- acheter un coffret VMS chez un fournisseur et le poser
- si le compteur doit être mis en service le jour des travaux :
  - ✓ un PV <sup>(1)</sup> de conformité de l'installation électrique est exigé
  - ✓ un contrat avec un fournisseur d'énergie doit être actif
  - ✓ présence de votre électricien pour le raccordement de votre installation au compteur
  - ✓ l'accès au lieu de fourniture desservi par le compteur doit être garanti
- autre en fonction de la visite de notre technicien

**Comment introduire sa demande ?**

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
  - à télécharger sur le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) ou
  - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

**Etapes :****Travaux fréquemment associés :**

- Déplacement d'un branchement FFE0009 → FFE0010
- Allongement d'un branchement FFE0015
- Réalisation d'une tête de câble sous tension FFE0033
- Réalisation d'une tête de câble hors tension FFE0032

<sup>(1)</sup> Voir lexique